

Nous dénonçons la tendance au remplacement de la cotisation sociale par l'impôt dans le financement de la Sécurité Sociale. Aujourd'hui, seulement 63 % des recettes des régimes d'assurances sociales sont financées par les cotisations et 30 % sont prises en charge par la CSG.

L'accès à la santé rendu plus difficile!

Si l'Orne connaît une diminution du nombre de médecins et de spécialistes, cela n'explique pas tout pour justifier les difficultés que de nombreux retraité-es rencontrent pour se soigner.

La baisse du pouvoir d'achat et l'augmentation des mutuelles qui frappent les plus âgés (près de 60% sont en dessous du seuil de pauvreté à 1015€ par mois) sont les principaux facteurs des difficultés à se soigner.

Le recours accru par les spécialistes, dans le secteur privé comme à l'hôpital public, à des dépassements d'honoraires allant jusqu'à plusieurs centaines d'euros pour certains actes chirurgicaux ne favorise pas l'accès à la médecine pour ceux qui ont peu de moyens.

Les remboursements prévus pour certains médicaments dits de confort (traitement des allergies etc.) vont amplifier les pathologies pour les plus fragiles.

L'aide à l'autonomie fragilisée!

Une dotation en baisse de 200 millions.

La journée d'action qui a eu lieu dans les EHPAD a donné un aperçu de la situation de plus en plus dégradée au niveau des conditions de travail des salarié-es. Pour autant l'ARS et donc le gouvernement ont prévu de nouvelles suppressions d'emplois qui ne seront pas sans conséquence sur la vie des résidents. **La pénurie de personnel en EHPAD est une atteinte à la dignité des résidents et peut être assimilée à une forme de maltraitance institutionnelle.**

Les 50 millions promis par la Ministre ne sont qu'une goutte d'eau, en regard d'une véritable politique de santé qui doit prendre en compte les besoins de l'aide à domicile et les séjours en EHPAD.

La pension des retraité-es n'est pas une allocation sociale ni une variable d'ajustement, mais un droit acquis par le travail.

Nous revendiquons :

- l'amélioration du pouvoir d'achat des retraité-es par rattrapage immédiat de 300 € par mois ;
- l'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen et non sur les prix ;
- aucune pension inférieure au Smic pour une carrière complète ;
- le retour à une revalorisation annuelle des pensions au 1^{er} janvier de l'année prenant en compte l'évolution des salaires ;
- le maintien de l'intégralité des pensions de reversion ;
- le rétablissement de la demi-part fiscale.

Rassemblement le 15 Mars

10h00 → **Alençon devant la préfecture**

17h00 { **Flers: Place du marché**

Argentan, l'Aigle : Place de la mairie